



15ème législature

Question N° : 36394	De M. Bruno Bilde (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Citoyenneté		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >immigration	Tête d'analyse >Article 16 du projet de loi confortant le respect des principes de la République	Analyse > Article 16 du projet de loi confortant le respect des principes de la République.
Question publiée au JO le : 16/02/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, sur le vote de l'article 16 du projet de loi confortant le respect des principes de la République. « Aucune citoyenne n'a à rendre compte de sa virginité, ni à sa famille ni à la société ». En se félicitant du vote de l'article 16 du projet de loi confortant le respect des principes de la République, relatif à l'interdiction de l'établissement des certificats de virginité, Mme la ministre s'est bien gardée de rappeler le contexte qui a contraint le législateur à prohiber cette pratique moyenâgeuse. En effet, si le texte du Gouvernement tourne autour de l'islamisme sans le désigner et sans le combattre, il évoque aussi plusieurs phénomènes inquiétants sans jamais évoquer la responsabilité des politiques migratoires des 30 dernières années. Si 200 000 femmes seraient piégées par un mariage forcé dans le pays, si 60 000 femmes sont excisées, si 30 000 adultes sont concernés par la polygamie, c'est parce que des gouvernements irresponsables ont favorisé l'implantation de cultures et de coutumes choquantes qui percutent aujourd'hui les valeurs républicaines et le « vivre en France ». Loin de la propagande scandaleuse « l'immigration est une chance pour la France », l'ouverture totale des frontières et l'arrivée ininterrompue de populations étrangères sur le sol français ont contribué à banaliser des codes culturels qui émettent notamment les droits, les libertés et la dignité des femmes. L'arrêt immédiat de l'immigration dérégulée est une nécessité et un préalable pour enrayer le développement de pratiques religieuses et communautaires honteuses qui doivent être expulsées hors de France. Il lui demande si elle pense que l'immigration anarchique est compatible avec le respect des principes de la République.